



SOCIÉTÉ
NAUTIQUE
D'AVIGNON

Fédération Française des Sociétés d'Aviron
Ligue de Provence Alpes des Sociétés d'Aviron
Comité Départemental de Vaucluse

**AVANT PROGRAMME
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2011
ROWING AVIGNON CUP EDITION (RACE)**



LIEU : Société Nautique d'Avignon – 462 chemin des Canotiers – La Barthelasse – 84000 AVIGNON (France)

PARCOURS :

- **MATIN :** Tête de Rivière sur 1 200 mètres, départs toutes les 40 secondes – départ en amont du panneau kilométrique fluvial 241. Arrivée au Pont Daladier en aval du panneau kilométrique fluvial 242.
- **APRES-MIDI :** Tête de Rivière sur 4 500 mètres, départs toutes les 10 secondes – départ au panneau kilométrique fluvial 237,5. Arrivée au Pont Daladier en aval du panneau kilométrique fluvial 242.

Tous les équipages effectuent les 2 parcours.

Plan du parcours sur www.avignonrace.com

EPREUVES :

Huit de pointe pour les juniors vétérans (C), seniors, hommes et femmes.
Chaque équipage devra porter les 2 dossards fournis par l'organisation : dans le dos du rameur n°8 et dans le dos du barreur.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES EPREUVES :

Courses prévues le matin à partir de 10 heures, l'après-midi à 14 heures.

MATIN

8+ JF 10:00:00
8+ JH 10:15:00
8+ VF 10:30:00
8+ VH 11:00:00
8+ SF 11:15:00
8+ SH 11:30:00

APRES-MIDI

8+JF 14:00:00
8+JH 14:15:00
8+VF 14:30:00
8+VH 15:30:00
8+SF 15:45:00
8+SH 16:00:00

PRIX : récompense pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Le vainqueur du classement général remporte le « Trophée RACE ». Le trophée est un huit de compétition carbone/kevlar/nid d'abeille, portants alu en aile, housse de transport. Le règlement de ce trophée figure en annexe.

ARBITRAGE : Les courses se dérouleront suivant le code des courses F.F.S.A. L'arbitrage sera assuré par la Ligue de Provence. La présidence du jury sera assurée par Guy COSTAGLIOLA.

REUNION DES DELEGUES : à 8 heures au 1^{er} étage de la SNA.

ENGAGEMENTS : exclusivement sur le site internet www.avignonrace.com

Tous les participants doivent être licenciés à la F.F.S.A. ou en règle avec leur fédération nationale.

Clôture des engagements le **9 novembre 2011**

BARREURS : pas de pesée des barreurs.

Le parcours nécessite le recours à des barreurs expérimentés.

CHRONOMETRAGE : le chronométrage sera effectué par un système GPS. Les balises GPS pour chaque équipage sont à retirer au bureau de la régates avec le dossier de course **à partir de 8 heures**. Tout équipage qui n'aura pas de balise ne sera pas autorisé à embarquer.

SECURITE : Assurée tous les 1 000 m en point fixe.

Plongeur et Croix Blanche à l'arrivée.

BUVETTE et RESTAURATION : sur place dès 8 heures.

ASSURANCE : Chaque société participante doit obligatoirement assurer son matériel. La S.N.A décline toute responsabilité pour les incidents survenus sur les bateaux.

ANNEXE à l'avant-programme de la Rowing Avignon Cup Edition (RACE)
Règlement du « Trophée RACE »

Article 1

La course se court uniquement en « HUIT DE POINTE AVEC BARREUR » dans les six catégories, Juniors H et F, Seniors H et F, Vétérans H et F.

Article 2

Chaque épreuve se court sur deux parcours contre la montre :

- un parcours le matin sur 1 200 mètres, permettant de déterminer la grille de départ du parcours de l'après-midi,
- un parcours l'après midi sur 4 500 mètres.

Les deux parcours entrent en compte pour l'établissement du classement général.

Article 3

L'ordre de départ du matin sera déterminé par un tirage au sort effectué le samedi 12 novembre 2011 au siège de la Société Nautique d'Avignon. Les bateaux partiront toutes les 30 secondes environ.

L'ordre de départ de l'après-midi sera déterminé par le classement du matin, du moins bon au meilleur, le meilleur partant en dernier. Les bateaux partiront toutes les 15 secondes environ.

Article 4

Un coefficient de majoration sera appliqué aux temps du matin pour établir le classement général de la catégorie.

Article 5

Le classement pour l'attribution du HUIT, s'adresse exclusivement aux clubs ou aux ligues inscrites sous le même nom. Les mixtes ne comptent pas pour le classement général. Le vainqueur sera celui totalisant le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, le classement respectif dans l'épreuve du 8+ SH sera utilisé pour départager les concurrents. Si aucun n'a participé à cette épreuve, c'est le classement du 8+ SF qui sera utilisé, puis 8+ JH, 8+ JF, 8+ VH, 8+ VF, dans cet ordre.

Des points seront attribués en fonction du nombre de participants et du classement de la course (exemple: 30 partants dans une course, 30 points seront attribués au premier, 29 au second, etc. et 1 point au dernier).

Une majoration de points sera effectuée au bénéfice des 5 premiers de chaque épreuve :

- 10 points au premier,
- 8 points au second,
- 6 points au troisième,
- 4 points au quatrième,
- 2 points au cinquième.

Article 6

En cas de non respect du code des courses, d'attitude des rameurs ou comportements dangereux, des pénalités sanctionneront les équipages fautifs :

- | | |
|---|--------|
| - Retard au départ | 10 pts |
| - Départ anticipé | 10 pts |
| - Non respect des règles de navigation | 10 pts |
| - Accrochage entre 2 embarcations (chacun) | 10 pts |
| - Non respect du balisage | 5 pts |
| - Non port du dossard | 5 pts |
| - Tenue non réglementaires ou non homogènes | 5 pts |

Article 7

Le surclassement des rameurs est autorisé de juniors H et F en seniors H et F avec production d'un certificat médical.

Les courses en vétérans H et F se courent dans la catégorie C (soit 43 ans de moyenne et plus).

Article 8

Le vainqueur recevra un huit avec barreur de compétition avec housse de transport, sans les rames.



SOCIÉTÉ
NAUTIQUE
D'AVIGNON

Fédération Française des Sociétés d'Aviron
Ligue de Provence Alpes des Sociétés d'Aviron
Comité Départemental de Vaucluse

AVANT PROGRAMME
DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2011
JOURNEE NATIONALE DU HUIT

LIEU : Société Nautique d'Avignon – 462 chemin des Canotiers – La Barthelasse – 84000 AVIGNON (France)

PARCOURS : Tête de Rivière, départs toutes les 40 secondes.

- Cadets, Loisirs : départ au panneau kilométrique fluvial 237,5. Arrivée au Pont Daladier en aval du panneau kilométrique 242 (4 500 mètres).
- Minimés : départ au panneau kilométrique fluvial 240. Arrivée au Pont Daladier en aval du panneau kilométrique 242 (2 200 mètres).

Plan du parcours sur www.avignonrace.com

EPREUVES :

Huit de couple pour les minimés garçons et filles et les loisirs.

Huit de pointe pour les cadets garçons et filles.

Chaque équipage devra porter les 2 dossards fournis par l'organisation : dans le dos du rameur n°8 et dans le dos du barreur.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES EPREUVES :

Courses prévues le matin à partir de 10 heures.

Parcours par manche de niveau avec classement général au temps par catégorie.

Toutes mixtes acceptées : clubs, hommes/femmes, catégories.

8+X MG 1ère manche	10:00:00
8+ CF	10:15:00
8+X CF (débutantes)	10:30:00
8+X MF 1ère manche	11:30:00
8+X MG 2ème manche	11:45:00
8+ CG	12:00:00
8+X MF 2ème manche	13:00:00
8+X Loisirs et mixtes	13:15:00

PRIX : récompense pour les 3 premiers de chaque catégorie.

ARBITRAGE : Les courses se dérouleront suivant le code des courses F.F.S.A.

L'arbitrage sera assuré par la Ligue de Provence. La présidence du jury sera assurée par Yves BOUSSARIE (sous le tutorat de Guy COSTAGLIOLA).

REUNION DES DELEGUES : à 8h30 au 1^{er} étage de la SNA.

ENGAGEMENTS : exclusivement sur le site internet www.avignonrace.com

Tous les participants doivent être licenciés à la F.F.S.A. ou en règle avec leur fédération nationale.

Clôture des engagements le **9 novembre 2011**

BARREURS : pas de pesée des barreurs.

Le parcours nécessite le recours à des barreurs expérimentés.

CHRONOMETRAGE : le chronométrage sera effectué par un système GPS. Les balises GPS pour chaque équipage sont à retirer au bureau de la régata avec le dossier de course **à partir de 8 heures**. Tout équipage qui n'aura pas de balise ne sera pas autorisé à embarquer.

SECURITE : Assurée tous les 1 000 m en point fixe.

Plongeur et Croix Blanche à l'arrivée.

BUVETTE et RESTAURATION : sur place dès 8h00. Possibilité de réserver les repas. Formule complète à 8€ par personne.

ASSURANCE : Chaque société participante doit obligatoirement assurer son matériel. La S.N.A décline toute responsabilité pour les incidents survenus sur les bateaux.